

*Sous couvert de crise sanitaire, l'état nous pond une loi d'habilitation « d'urgence pour faire face à l'épidémie Covid-19 » qui a été votée le 22 mars 2020. Une loi qui fait table rase des acquis sociaux et qui déroule le tapis rouge au patronat.*

## #LibreCommeL'Air

La direction pourra modifier nos conditions de travail d'une façon unilatérale sans discussion préalable avec les syndicats et nous mettre au chômage partiel. Imposer des RTT, voire réquisitionner nos jours de CET sera possible sans le moindre accord. Seule l'obligation de poser des CA sera soumis à négociation et dans la limite de 6 jours.



## #PartoutLaMême

Agents SEM/CML - MTS/RER tous dans le même bateau.

- Nouvelle amplitude 5H30 - 22H30 pour une exploitation voyageur de 6H à 22H.
- Mise en place de nouveaux roulements travail / « Astreinte » / Repos.
- Casse des classifications des services et de la durée journalière du travail.

Au-delà du non-respect de la STC 15 c'est aussi le non-respect du code du travail car aucun temps de pause repas ou autres n'est prévu.

## #Mensonge

Bien qu'il n'y ai eu aucune négociation officielle, quelle sont les contreparties ? Aucune ! Seulement le maintien de certaines primes prévues aux roulements (ATNTM, ACD...) ou ajustement de ces dernières suites aux nouveaux services. Les compensations TS/TC sont seulement le fruit du travail journalier supplémentaire des agents.

## #Évitez

Ce démantèlement de nos conditions de travail en cette période d'état d'urgence sanitaire est en réalité une phase de test pour les départements SEM/CML - MTS/RER. Il sera plus simple de les imposer lors de futurs protocoles.

Pour SUD-RATP, les dérogations offertes par l'état en cette période d'urgence sanitaire ne doivent pas être détournées de leur objectif initial.